



Litige concernant une vente de remorque

Par **popeye08**, le **16/02/2009** à **10:07**

j'ai vendu samedi une remorque a un particulier apres négociation il ma fait baisser le prix de 100 euros soit vente effectuee a 700 euros (prix du neuf 1740 euros) le reglement a ete effectue 600euros en liquide 100 euros chèque.dimanche matin l'acheuteur manifeste au tel son intention de me rendre la remorque car certaines reparrations effectuees sur celle ci ne lui convenait pas de nombreux acheteurs eventuels me contacte en ce moment la remorque ne m'a toujours pas étée ramenée que dois je faire?

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **10:11**

BonjourrrrrnLa vente est concluse et ne peut être annulée en droit.rnrnSi l'acquireur souhaite vous vendre la remorque qu'il vient de vous acheter libre à vous d'accepter ou non la vente.rnrnRestant à votre disposition.